



APPEL A ADHESION 2012

MEMBRE ACTIF

Personne physique

Nouvel adhérent !!

Félicitations aux 50 premiers nouveaux membres 2012, qui se verront offrir un livre Nathan « à la découverte des réserves naturelles ».

L'association **Réserves Naturelles de France** constitue, depuis 30 ans, le réseau des réserves naturelles.

Elle rassemble les **gestionnaires de ces espaces naturels** (membres actifs) : associations, collectivités, propriétaires et établissements publics mais aussi conservateurs, animateurs, gardes, professionnels et bénévoles œuvrant pour les réserves naturelles.

Depuis 2008, les **organismes et personnes souhaitant apporter leur expertise et leur soutien aux réserves naturelles** : membres des conseils scientifiques de réserve(s) naturelle(s), experts, anciens membres actifs, réseaux nationaux d'espaces naturels, organismes porteurs de projet de réserve naturelle, autorités de classement peuvent adhérer à l'association.

RNF est une association dont les objectifs sont techniques, dans l'intérêt de la protection de la nature...

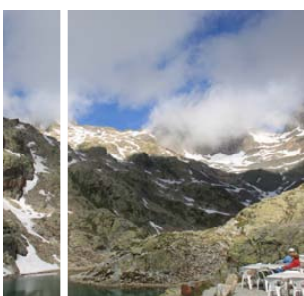
Elle facilite les échanges, la mutualisation de travaux et offre de nombreux services en ce sens.

Elle représente le réseau des réserves naturelles dans les discussions au niveau national, le défend et le fait connaître.

Elle fournit un appui aux gestionnaires et aux autorités de classement de réserves naturelles, dans le but d'assurer une gestion conservatoire exemplaire de l'ensemble des « cœurs de nature » que sont les réserves naturelles nationales, les réserves naturelles régionales et les réserves naturelles de Corse.

**REJOIGNEZ RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE
ET BÉNÉFICIEZ DU PROFESSIONNALISME DE CE RÉSEAU
D'ESPACES NATURELS EXCEPTIONNELS**

Aujourd'hui, la terre de demain



DES LIEUX D'ÉCHANGES ...

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL.

Ces lieux animés par RNF permettent l'échange et le transfert d'expériences entre membres et intervenants experts ainsi que la production en commun d'outils méthodologiques ou pratiques au service de tous.

... **6 commissions** se réunissent, chacune, plusieurs fois par an :

- ☛ « Communication » : *charte graphique, site internet ...*
- ☛ « Education à l'environnement » : *guide éducateur sensibilisation publics, etc.*
- ☛ « Patrimoine géologique » : *inventaires régionaux/national du patrimoine géologique, etc.*
- ☛ « Personnel » : *tenu uniforme, agents commissionnés, sécurité des agents, etc.*
- ☛ « Outre-mer » : *Renforcement des capacités des gestionnaires d'aires protégées outre mer.*
- ☛ « Scientifique » : *Serena, observatoire national, protocoles de suivi, etc.*

...**des groupes de travail**, mis en place par le conseil d'administration de sa propre initiative ou à l'initiative des commissions, se réunissent régulièrement pour travailler sur des projets définis précisément. (*groupe « développement durable des territoires, groupe police, 10 groupes de la commission scientifique*).

Par ailleurs, dans le cadre de la veille juridique assurée par RNF, des travaux sont menés au sein du réseau selon l'actualité législative.

LA LETTRE DES RESERVES NATURELLES

Revue privilégiée du réseau des RN, elle est adressée à tous ses membres. Elle s'accompagne d'une lettre électronique mensuelle : *Les échos du réseau, quoi de neuf à RNF ? Et ailleurs ...*

UN ESPACE PRIVÉ SUR LE SITE WEB DE RNF

Un espace privé informe les membres notamment de la vie du réseau et des projets des commissions et groupes de travail. L'accès à cet espace résulte d'une démarche personnelle. Sur inscription.

www.reserves-naturelles.org

CONGRÈS ANNUEL DES RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

Durant 3 jours, le congrès réunit une fois par an près de 300 gestionnaires et partenaires des RN. Pendant le congrès se tiennent l'AG de RNF, les commissions et groupes de travail, des visites sur le terrain et une journée thématique.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Les membres sont conviés à participer aux rencontres et événements organisés ou co-organisés par RNF (colloques, séminaires, inauguration, etc.).

DE L'AIDE ET DES SERVICES ...

DIFFUSION D'INFORMATIONS ET DE DOCUMENTS RNF

Parmi ceux-ci, La Lettre électronique, le rapport d'activité de RNF, des ouvrages, des productions techniques. Le mode de diffusion est postal, électronique ou via l'extranet de RNF.

UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE

Une question, un conseil, une orientation, l'équipe permanente de RNF fera de son mieux pour répondre à vos besoins. Elle vous dirigera sur les sources d'informations adaptées ou vous transmettra la documentation utile.

BOUTIQUE EN LIGNE SECURISÉE

Les membres des RNF bénéficient d'un accès à la boutique en ligne et peuvent ainsi commander des produits boutique (livres, miniguides etc.), des pictogrammes et autocollants utiles à leur mission, les articles de la tenue uniforme (sur période limitée).

DES AVANTAGES

TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Les membres de RNF bénéficient de tarifs préférentiels à l'occasion de leur participation à des événements tels que le congrès ou dans l'achat de produits (cf. boutique en ligne)

APPUI À DES PROJETS

Les projets menés par les membres de RNF et plus particulièrement les organismes gestionnaires peuvent être accompagnés par une aide technique (conseil, appui) ou une aide financière (mécénat Fondation EDF DiversiTerre). La valorisation de ces projets aux côtés de RNF est un plus et contribue à mieux faire connaître les RN.

PRIX « JEAN-ROLAND »

Les organismes gestionnaires peuvent profiter d'un prix remis annuellement à une action réconciliant l'homme et la nature. Ce prix est récompensé à hauteur de 5 000 €.

REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Les membres de RNF peuvent être remboursés de leurs frais de déplacements, hébergement et repas à l'occasion de rencontres organisées par RNF, notamment lors de leur participation aux commissions, groupes de travail, congrès.

Cf. règlement intérieur

AVANTAGES FISCAUX

Vous décidez de l'abandon de vos frais de déplacement ou d'effectuer un don à RNF, un reçu fiscal vous sera adressé vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable (60% pour les entreprises dans la limite de 5% du c.a).

VOTRE SOUTIEN EST NOTRE FORCE...

L'association a besoin de ses membres.

Ils renforcent le poids que RNF peut avoir dans les discussions nationales et lui donnent sa légitimité dans les nombreuses actions qu'elle peut mener et dans sa représentation auprès des partenaires institutionnels et techniques, parlementaires, élus.

Nouveaux adhérents ou adhérents de longue date, merci de votre soutien.

NOM (en majuscule) : Prénom :

(cadre réservé à RNF)

Fonction dans la réserve :

Réserve(s) : RNN RNR RNC

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RNN RNR RNC

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Merci de noter l'intitulé exact selon délibération

Si plus de réserves, merci de le préciser en annexe

Coordonnées de l'organisme gestionnaire de la réserve :

nom :

adresse :

tél : télécopie :

adresse électronique :

Adresse d'envoi si différente : professionnelle personnelle

.....

.....

tél : port :

télécopie :

adresse électronique (obligatoire pour toute correspondance : Newsletter, renouvellement adhésion, invitations commissions...):

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de RNF (disponible sur demande à rnf@espaces-naturels.fr)

Inscription dans les commissions et groupes de travail pour l'année civile 2012

un membre ne peut s'inscrire à plus de 2 commissions (cf. Règlement intérieur).

Scientifique

Education à l'Environnement

Outre mer

Communication

Patrimoine géologique

Personnel

groupe Développement durable des territoires

Groupes de travail de la commission Scientifique :

Forêts alluviales

Roselières

Forêts

Hydrosystèmes, macrophytes et odonates

Groupe Milieux Souterrains (en lien avec la com. pat. géologique)

groupe Police

Amphibiens et reptiles

Milieux ouverts et rhopalocères

Syrphes

Oiseaux nicheurs Stoc EPS

Littoral, limicoles et macrofaune benthique

L'adhésion à RNF est effective à réception des documents suivants :

- du présent bulletin original tamponné et signé
- du versement du montant de la cotisation

Tout bulletin incomplet sera renvoyé et repoussera la prise en compte de l'adhésion.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à RNF. : Stéphanie Jeannot : 03 80 48 91 00 ou rnf@espaces-naturels.fr

Vos coordonnées professionnelles pourront apparaître dans l'annuaire des réserves qui a vocation à être diffusé aux membres de RNF, aux organismes gestionnaires de réserves, aux partenaires directs de l'association. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

FACTURATION

Cotisation de 18 € pour l'année civile 2012

(réservé à RNF)

chèque joint à l'ordre de Réserves Naturelles de France

virement par mandat administratif à :

Crédit coopératif - 42559 00015 21021373407 40

Si besoin d'un justificatif, facture à l'ordre de :

.....
.....

CACHET DE L'ORGANISME
et signature de l'adhérent
(obligatoires)

Original à retourner avant le 31/12/11 et au plus tard à la date de convocation à l'AG de RNF (18 mars 2012) à :

Réserves naturelles de France - 6 bis rue de la Gouge - BP 100 - 21803 QUETIGNY cedex

Info : rnf@espaces-naturels.fr ou 03.80.48.91.00

CONDITIONS D'ADHÉSION

J'exerce une activité à titre professionnel ou bénévole dans une réserve naturelle... je peux adhérer en tant que :

« **membre actif personne physique** » (cat. 1).

Un organisme gestionnaire de RN, désigné au travers d'une convention de gestion en vigueur, peut adhérer en tant que :

« **membre actif personne morale** » (cat. 2).

Le propriétaire d'une RN qui n'a pas délégué la gestion à un organisme, peut également adhérer dans cette catégorie.

Je suis un expert identifié ou un membre d'un des conseils scientifiques d'une RN désireux de participer aux travaux de RNF, ou je suis un ancien membre actif de RNF...je peux adhérer en tant que :

« **membre associé personne physique** » (cat. 4).

Un organisme national animant un réseau de gestionnaires d'espaces naturels ou dont l'objet principal est la protection du patrimoine naturel, un organisme porteur de projet de RN peut, sous réserve de l'avis du CA, adhérer en tant que :

« **membre associé personne morale** » (cat. 5).

Les conseils régionaux, la collectivité territoriale de Corse et le Ministère en charge de la protection de la nature, au titre d'autorité de classement de RN, peuvent adhérer en tant que :

« **membres associés autorités de classement** » (cat. 6).

*** important ***

L'adhésion est à l'année civile.

La qualité de membre est effective à partir du moment où l'on est à jour de cotisation.

Il n'est pas possible d'adhérer à la fois en tant que personne morale et en tant que personne physique.

La personne morale adhérente doit désigner nominativement son représentant. Ce dernier peut éventuellement être remplacé par un suppléant désigné dans des conditions identiques.

Seul le titulaire nommé représente la personne morale. Le suppléant dispose des prérogatives du titulaire uniquement en cas de défaillance de ce dernier.

Les inscriptions aux commissions se font pour l'année d'adhésion en cours. Pour être maintenues, elles doivent être renouvelées chaque année, sur le bulletin d'adhésion correspondant.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion sans avoir à motiver sa décision.

MODALITÉS D'ADHÉSION

MEMBRES ACTIFS

Personne Physique : pour toute adhésion, le bulletin original doit être signé du membre et tamponné par la structure gestionnaire (ou à défaut du propriétaire).

Personne Morale : Lors de la 1ère adhésion, joindre :

- la copie de l'acte de classement de la ou les RN gérée(s),
- la copie de la convention de gestion,
- la délibération de l'instance décisionnelle validant l'adhésion.

MEMBRES ASSOCIES

Personne Physique : pour toute adhésion, le bulletin original doit être signé par le membre. Lors de la 1ère adhésion, les raisons justifiant la demande d'adhésion sont précisées sur le bulletin qui doit être accompagné

- d'un courrier du Président d'une des commissions de RNF pour les experts,
- de la copie de l'acte officiel les désignant comme membre du conseil scientifique de RN, pour ces derniers,

La date de la dernière année d'adhésion à RNF en tant que membre actif doit être spécifiée sur le bulletin, pour les anciens membres de RNF.

Personne Morale : pour toute adhésion, joindre le bulletin d'adhésion complété et tamponné. Pour la 1ère année d'adhésion, joindre en complément les pièces suivantes :

- pour les organismes nationaux animant un réseau de gestionnaires d'espaces naturels ou dont l'objet principal est la protection du patrimoine naturel, joindre le projet d'accord-cadre avec RNF (à défaut d'existence d'un accord cadre),
- pour les organismes porteurs de projet de RN, joindre le document de présentation du projet de RN et le document officiel confirmant la prise en compte du projet de RN par l'autorité de classement.

Autorité de Classement : pour toute adhésion, transmettre le bulletin d'adhésion complété et tamponné.

Lors de son adhésion, le membre prend l'engagement de respecter les statuts et règlement intérieur de l'association.

Ces derniers lui sont transmis lors de sa première adhésion ou sur simple demande écrite.

Les conditions de la perte de qualité de membre sont décrites à l'article 9 des statuts.

SIGNALER À RNF TOUTE INFORMATION RELATIVE À UNE MODIFICATION, EN COURS D'ANNÉE, DES DONNÉES INSCRITES SUR LE BULLETIN D'ADHÉSION

COTISATIONS ANNUELLES (décision d'AG du 07 avril 2011)

MEMBRE ACTIF : cat. 1/ personne physique : 18 € - cat. 2/ personne morale : 60 € - cat. 3/ membre d'honneur : gratuit

MEMBRE ASSOCIÉ : cat. 4/ personne physique : 18 € - cat. 5/ personne morale : 60 €
cat. 6/ autorité de classement : - pop. < 2 Mh : 2 000 € - pop. entre 2 et 3 Mh : 3 000 €
(Mh = millions d'habitants) - pop. entre 3 et 6 Mh : 4 000 € - pop. > 6 Mh : 5 000 €

SERVICES AUX MEMBRES

Les membres de RNF bénéficient de :

- l'accès aux commissions et groupes de travail
Possibilité, lors de l'adhésion (ou sur simple demande écrite) de faire partie de 2 commissions. Les membres autorités de classement peuvent faire partie de plus de 2 commissions et désigner une ou plusieurs personnes de leurs services pour participer à ces réunions.
- l'accès au congrès annuel de RNF avec tarification « membre »,
- l'envoi de documentation technique (guides, livres, fascicules, études et analyses, etc.) et d'informations liées aux RN,
- La Lettre électronique,
- tarifications préférentielles sur différents types de produits ou documents vendus par RNF ainsi que sur les participations demandées lors des rencontres statutaires organisées par RNF,
- partenariat Fondation EDF DiversiTerre,
- la gestion et l'assistance aux organismes gestionnaires sur la tenue uniforme des RN (*dans le cas où une convention a bien été signée entre RNF et l'organisme gestionnaire*),
- la prise en charge des frais de déplacement, hébergement et repas lors des rencontres statutaires RNF (*selon dispositions inscrites dans le règlement intérieur*).